

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

**Délibération**  
n° 2015.04.159

**Adhésion à**  
**AGORASTORE**

**LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

**Excusé(s)** :

Jacques DUBREUIL

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.04.159**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

### **ADHESION A AGORASTORE**

Agorastore est un site internet créé en 2005. Il permet aux collectivités de vendre leur matériel réformé au plus offrant via des enchères par courtage sur Internet.

Les ventes peuvent porter sur différents type de matériels : véhicules, ordinateurs, matériels d'espaces verts, matériels de voirie, mobiliers, etc.)

Seuls les professionnels (collectivités, organismes publics ou entreprises...) peuvent mettre des biens en vente sur Agorastore. Les acheteurs peuvent être des particuliers, des associations, des collectivités ou des entreprises.

Le but d'Agorastore est de favoriser des enchères citoyennes, c'est-à-dire de permettre à tous d'acquérir et d'utiliser des biens actuellement non utilisés ou destinés à être détruits pour leur donner une seconde vie. Il faut noter que les ventes se font par courtage aux enchères : la vente est réalisée directement entre le vendeur et l'acheteur, (sans l'intervention d'un tiers commissaire-priseur).

Dans le domaine des transports publics, le GrandAngoulême acquiert chaque année de nouveaux véhicules pour renouveler la flotte mise à disposition de la STGA dans le cadre de la délégation de service public transport. Il est alors nécessaire de procéder à la revente des véhicules les plus anciens du parc.

Ces ventes de matériels sont réalisées suite à une recherche d'acquéreur par la STGA selon une procédure non formalisée (recherche d'acquéreur via le réseau de l'exploitant).

Dans ce cadre, le recours au site Agorastore peut présenter un intérêt pour la collectivité en lui permettant de proposer son bien à un panel élargi d'acquéreurs potentiels dans l'objectif de revendre au meilleur prix.

Agorastore constitue en effet une base d'acheteurs importante et grandissante :

- environ 200 000 visiteurs par mois
- 45 000 enchérisseurs au total
- 300 acheteurs de cars et bus dont 200 acheteurs ayant passé des enchères sur des cars et bus en 2013
- 80% des ventes réalisées auprès d'acheteurs étrangers (Europe de l'Est, Afrique du Nord...)

Pour proposer ses biens à la revente sur le site Agorastore, il convient d'adhérer à cette structure (contrat de 4 ans). L'adhésion est gratuite pour les adhérents à la Centrale d'Achat du Transport Public, ce qui est le cas du GrandAngoulême.

Une commission de 10 % au profit d'Agorastore est toutefois appliquée sur les ventes réalisées. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement de la part de la personne publique quant aux volumes de ventes de matériel réformé effectuées sur le site.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion du GrandAngoulême à Agorastore à compter de 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 avril 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 avril 2015</b>